

Perwez, le 11 août 2021

Ordre du jour du Conseil du jeudi 19 août 2021.

Conformément aux dispositions de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, nous avons l'honneur de vous convoquer, à la séance du Conseil communal qui aura lieu jeudi 19 août 2021 à **19h30**.

Afin de respecter les règles fixées par le Conseil national de sécurité dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Covid-19, **cette réunion se tiendra par vidéo-conférence**. L'ordre du jour de la séance sera le suivant :

SÉANCE PUBLIQUE

FINANCES

1. Asbl Foyer culturel de PERWEZ - Rapport moral - Exercice 2020 - Communication - 1.854
2. Asbl foyer culturel de PERWEZ - Compte de résultats - Exercice 2020 - Approbation - 1.854
3. Asbl foyer culturel de PERWEZ - Bilan - Exercice 2020 - Approbation - 1.854
4. Asbl foyer culturel de PERWEZ - Budget 2021 - Approbation - 1.854
5. Vérification de l'encaisse du directeur financier - 2^e trimestre 2021 - Communication
6. Budget communal - Exercice 2021 - Services ordinaire et extraordinaire - Modification budgétaire n°1 - Réformation - Information
7. Personnel communal - Déplacements de service - Modification des taux d'indemnités pour frais de parcours pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022
8. Inondations - Marché de service - Marché en urgence - Réalisation de trois chambres de visites complètes et une rehausse de chambre de visite rue Trémouroux - Délibération du Collège du 29 juillet 2021 - Communication - Admission - 1.857.073.541
9. Fabrique d'église Saint Jean Baptiste de Wastines - Compte de l'exercice 2020 - Approbation - 1.857.073.521.8

PATRIMOINE

10. Voirie de liaison entre la sortie 11 de l'E411 et la zone d'activités économiques de PERWEZ - Rétrocession d'une parcelle expropriée appartenant à la Commune et au CPAS et cadastrée 1^{ère} division, section C n° 620A - Approbation des projets d'actes
11. Vente d'une partie de parcelle communale sise fin de la rue du Ponceau à Thorembais-Saint-Trond - Approbation des projets d'actes (vente et rupture de bail à ferme) - Décision

ENERGIE

12. Marché de travaux - Remplacement des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire de 4 logements (avenue des Tourterelles) - Choix du mode de passation du marché - Fixation des conditions - Décision

LOGEMENT

13. Proposition d'un bail d'habitation type - décision

TRAVAUX

14. Marché de travaux - Création d'un parking à l'arrière de la Bibliothèque, rue Lepage

7 à 1360 PERWEZ - Décompte final - Décision

15. Marché de travaux - Forage et équipement d'un puits de captage, de piézomètres profonds et superficiels, rue de Coquiamont (lieu-dit « La Campagnette ») - Choix du mode de passation du marché - Fixation des conditions - Décision

SECRETARIAT

16. Zone de Police - Utilisation de BODyCam - Adaptation - Autorisation

ACCUEIL TEMPS LIBRE

17. Accueil Temps Libre - Renouvellement de la convention entre la Commune de PERWEZ et l'ASBL Anim'Mômes - Approbation - Décision

ENSEIGNEMENT

18. Règlement du travail pour les enseignants des écoles communales - Approbation -
19. Cadre enseignant - Demande d'octroi de périodes sur fonds propres pour la période du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022 - Décision
20. Ecoles communales de PERWEZ - Convention de collaboration avec le Centre Psycho-médico-Social - Approbation

SÉANCE HUIS CLOS

PERSONNEL

21. Agent statutaire - Démission suite à l'introduction d'une demande de pension - Prise d'acte

ACCUEIL TEMPS LIBRE

22. Accueil Temps Libre - Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel contractuel de la Commune au profit de l'ASBL Anim'Mômes - Décision

ENERGIE

23. Energie - Convention de mise à disposition de personnel contractuel de la Commune au profit du Foyer Culturel de PERWEZ dans le cadre de la réalisation du certificat PEB - Décision

ENSEIGNEMENT

24. Engagement d'une puéricultrice pour travailler à l'école communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi (A.P.E.) - Décision - RWFOB051
25. Engagement d'une puéricultrice pour travailler à l'école communale de MALEVES dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi (A.P.E.) - Décision - RWFOB063
26. Engagement d'une puéricultrice pour travailler à l'école communale de PERWEZ dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi (A.P.E.) - Décision - RWFOB032
27. Engagement d'une puéricultrice pour travailler à l'école communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi (A.P.E.) - Décision - RWFOB042
28. Engagement d'une puéricultrice pour travailler à l'école communale de ORBAIS dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi (A.P.E.) - Décision - RWFOB054
29. Ecole communale d'ORBAIS - Assistante aux Institutrices maternelles à titre temporaire - Contrat APE - 4/5 temps - Du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022 - Part-RWFOB027
30. Institutrice primaire nommée à titre définitif - Situation administrative - Disponibilité pour cause de maladie - Confirmation
31. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND - Congés pour raisons de convenances personnelles à raison de 6 périodes - Décision
32. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi vacant - 12 périodes - Du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022 - Décision
33. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND - Institutrice primaire en immersion anglais à titre temporaire - Emploi vacant - 20 périodes - Du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022 - Décision
34. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND - Maître spécial de langue-anglais à titre temporaire - Emploi vacant - 4 périodes - Du 1er septembre 2021 au

- 30 juin 2022 - Décision
35. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND - Institutrice primaire en immersion anglais à titre temporaire - Emploi non-vacant - 24 périodes - Du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022 - Décision
 36. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - 6 périodes - Du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022 - Décision
 37. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi vacant - 2 périodes - Du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022 - Décision
 38. Ecole communale de THOREMBAIS-SAINT-TROND - Institutrice maternelle en immersion anglais à titre temporaire - Emploi vacant - 13 périodes - Du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022 - Décision
 39. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - 6 périodes - Du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022 - Décision
 40. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES - Institutrice maternelle à titre temporaire - Emploi non-vacant - 6 périodes - Du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022 - Décision
 41. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES - Institutrice maternelle à titre temporaire - Emploi non-vacant - 5 périodes - Du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022 - Décision
 42. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES - Institutrice maternelle à titre temporaire - Emploi vacant - 6 périodes - Du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022 - Décision
 43. Ecole communale de THOREMBAIS-LES-BEGUINES - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi vacant - 2 périodes - Du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022 - Décision
 44. Ecole communale de PERWEZ - Institutrice maternelle à titre temporaire - Emploi non-vacant - 6 périodes - Du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022 - Décision
 45. Ecole communale de PERWEZ - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi vacant - 6 périodes - Du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022 - Décision
 46. Ecole communale de PERWEZ - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - 12 périodes - Du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022 - Décision
 47. Ecole communale de PERWEZ - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - 3 périodes - Du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022 - Décision
 48. Ecole communale de MALEVES - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - 6 périodes sur fonds propres- Du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022 - Décision
 49. Ecole communale de MALEVES - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - 4 périodes - Du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022 - Décision
 50. Ecole communale de MALEVES - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - 16 périodes - Du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022 - Décision
 51. Ecole communale de MALEVES - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - 2 périodes sur fonds propres- Du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022 - Décision
 52. Ecole communale de ORBAIS - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi vacant - 6 périodes - Du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022 - Décision
 53. Ecole communale de ORBAIS - Institutrice primaire à titre temporaire - Emploi non-vacant - 3 périodes COVID- Du 1er septembre 2021 au 31 décembre 2021 - Décision

Arrêté par le Collège communal du 05 août 2021.

La Directrice générale f.f.,


Émilie CHATORIER



Le Bourgmestre,


Jordan GODFRIAUX

Extraits du règlement d'ordre intérieur du conseil communal

Article 20

Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point – en ce compris le projet de délibération et la note de synthèse explicative visés à l'article 10 du présent règlement – sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour.

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal.

Article 21

{Le directeur général ou le fonctionnaire désigné par lui, ainsi que le directeur financier ou le fonctionnaire désigné par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers dont il est question aux articles 20 et 20bis du présent règlement, et cela pendant deux périodes précédant la séance du conseil communal, l'une durant les heures normales d'ouverture de bureaux, et l'autre en dehors de ces heures.

Afin d'éviter que plusieurs conseillers sollicitent en même temps des explications techniques sur des dossiers différents, ces derniers prendront rendez-vous avec le directeur général ou le fonctionnaire délégué par lui.}

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les fonctionnaires communaux désignés par le directeur général fournissent aux membres du conseil communal qui le demandent des informations techniques au sujet des documents figurant aux dossiers dont il est question à l'article 20.

Les membres du Conseil communal désireux que pareilles informations leur soient fournies conviennent avec le fonctionnaire communal concerné des jour et heure auxquels ils lui feront visite. Le Directeur général ou le fonctionnaire délégué par lui, ainsi que le Directeur financier ou le fonctionnaire délégué par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques à la compréhension des dossiers, et cela spécialement :

- durant les heures normales d'ouverture des bureaux, soit le lundi matin, qui précède la séance du conseil communal, entre 9h00 et 11h00
- durant une période en dehors des heures normales d'ouverture des bureaux, soit le jeudi qui précède le conseil communal, entre 16h30 et 18h30.